

# RAPPORT

# ANNUEL

2019

sur le prix  
et la qualité du service public  
d'élimination des déchets

SIVERT de l'Est Anjou

*Ce rapport annuel 2019 est établi conformément aux dispositions du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, dont la compétence relève du SIVERT. Il est établi conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier, relative au renforcement de la protection de l'environnement.*



# SOMMAIRE

## ☐ Territoire et représentation

- 5 Territoire du SIVERT de l'Est Anjou
- 6 Représentation : le comité syndical du SIVERT

## ☐ Qualité du service public

- 9 La complémentarité des filières
- 10 Le traitement des ordures ménagères
- 11 La valorisation des déchets : 96 %
- 12 Arrêts techniques annuels, emploi sur site
- 13 Bilan environnemental
- 14 L'autocontrôle de l'exploitant
- 15 Les contrôles réglementaires
- 16 Le plan de suivi de l'environnement
- 17 Un contrôle in situ : le système AMESA
- 18 Les collecteurs des retombées atmosphériques
- 19 La bio-indication, l'analyse des lichens
- 20 L'analyse du lait

## ☐ Le prix du service public

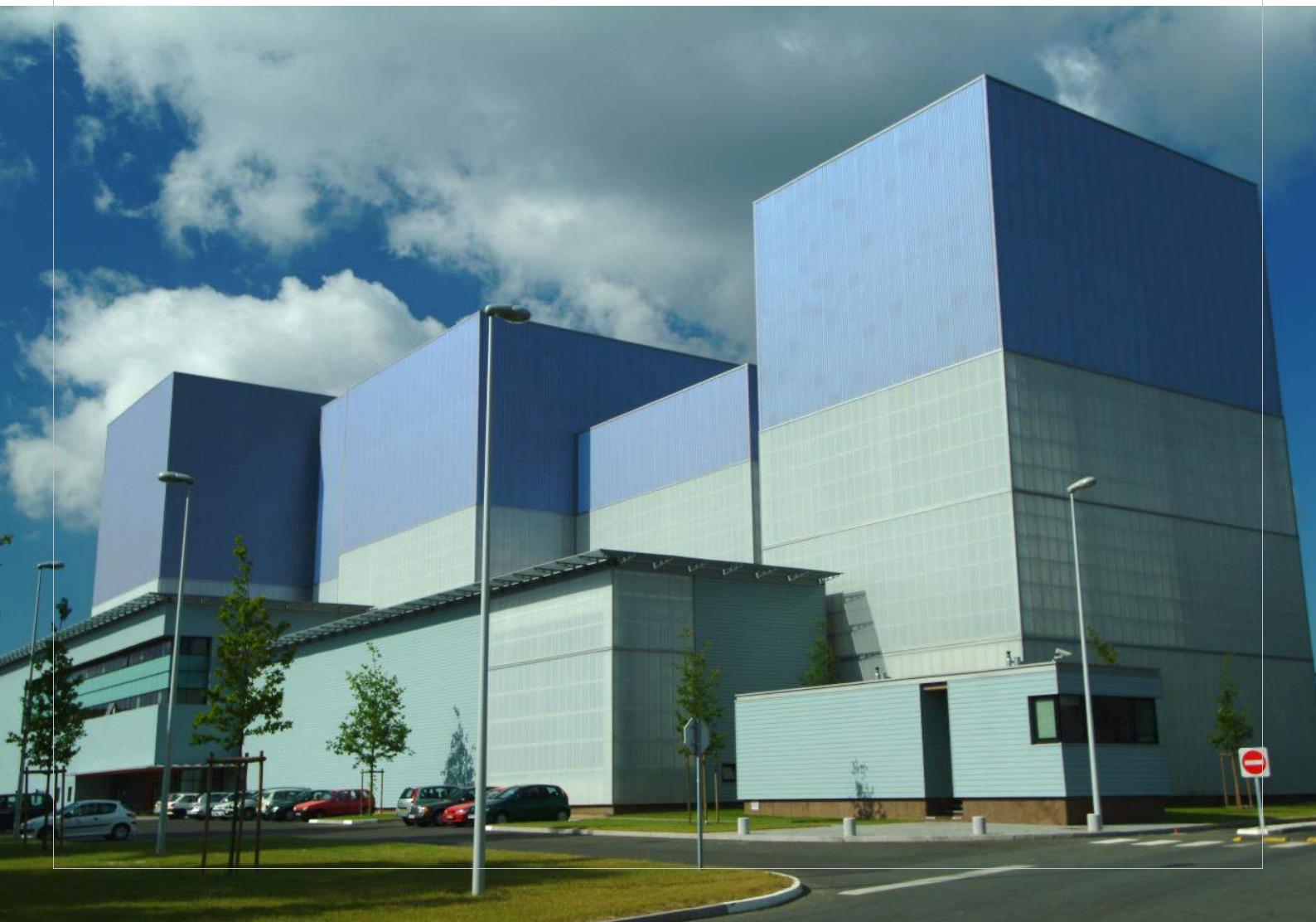
- 22 Recettes et dépenses de fonctionnement
- 23 Le traitement des ordures ménagères
- 24 Le transport des ordures ménagères
- 25 Compte administratif
- 26 Budget
- 28 Valorisation maximale et maîtrise des coûts

## ☐ Communication

- 30 Le journal Salamandre
- 31 Le circuit de visite du SIVERT
- 32 L'adhésion du SIVERT à AMORCE

## ☐ Annexes

- 34 Compte administratif
- 35 Revue de presse





# □ Territoire et représentation

En 2019, deux habitants sur trois du Maine-et-Loire sont concernés par l'activité de l'Unité de Valorisation Énergétique Salamandre.

**Le SIVERT fédère cinq syndicats de collecte, une communauté de communes et une communauté d'agglomération, soit 182 communes et 240 559 habitants.**

Il a pour mission de valoriser énergétiquement les ordures ménagères résiduelles des syndicats adhérents, après tri sélectif et valorisation agricole. Dans cette optique, une Unité de Valorisation Énergétique a été implantée sur la commune de Lasse. Son exploitation a démarré en janvier 2005.





# TERRITOIRE du SIVERT de l'Est Anjou

Le territoire du SIVERT s'étend sur 3600 km<sup>2</sup>, à l'Est du Maine-et-Loire et compte 14 communes limitrophes en Indre-et-Loire. Avec 30 000 habitants, Saumur est l'agglomération la plus importante.

Pour les collectes sélectives des déchets ménagers, une convention a été signée entre Citéo, le SIVERT et les collectivités adhérentes. Chaque syndicat ou collectivité adhérent au SIVERT a la compétence de la collecte des déchets et assure la gestion des déchèteries sur son territoire.

Les modalités d'organisation de la collecte et du tri sélectif sont donc spécifiques à chacune des sept structures. Le SIVERT a pour compétence le traitement par valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles des collectivités adhérentes.

Afin d'optimiser le transport des déchets, quatre centres de transfert ont été créés à Tiercé, Saumur, Doué-la-Fontaine et Bourgueil, d'où partent des semi-remorques en direction de Lasse.

Ces centres de transfert permettent de diviser par trois le nombre de camions pour l'acheminement des déchets vers l'UVE : l'impact environnemental des gaz à effet de serre émis par les camions-bennes est ainsi réduit et les coûts financiers sont maîtrisés.



# REPRÉSENTATION

## le comité syndical du SIVERT

La représentation au sein du comité syndical du SIVERT se fait le reflet de son territoire. Deux ou trois délégués de chacune des sept structures ont été désignés pour siéger au sein du comité syndical.

### □ Les 18 élus du comité syndical





# REPRÉSENTATION

## le comité syndical du SIVERT

### □ Le bureau



#### PRÉSIDENT

**Monsieur Patrice de FOUCAUD**

*Président du SIVERT de l'Est Anjou  
Président du SICTOD Nord Est Anjou  
Président de la SPL Anjou Tri Valor*



#### 1<sup>er</sup> VICE-PRÉSIDENT

**Monsieur André SEGUIN**

*Président du SICTOM Loir et Sarthe*



#### 2<sup>ème</sup> VICE-PRÉSIDENT

**Monsieur Jean-Marcel SUPIOT**

*Président de Saumur Agglopropreté*



#### 3<sup>ème</sup> VICE-PRÉSIDENT

**Monsieur Vincent FOURNERET**

*Président du SMICTOM de la Vallée de l'Authion*



#### 4<sup>ème</sup> VICE-PRÉSIDENT

**Monsieur Yves BOUCHER**

*Président du SMIPE Val Touraine Anjou*



#### 5<sup>ème</sup> VICE-PRÉSIDENT

**Monsieur Marc SÉCHET**

*Président du SMITOM du Sud Saumurois*



**Monsieur Jean-Pierre ALLAUME**

*CC Baugeois Vallée*



**Monsieur Henry D'OYSONVILLE**

*SICTOD Nord Est Anjou  
Maire de Lasse*



# □ Qualité du service public

Une référence nationale qui s'exprime par des partenariats exemplaires et un plan de suivi unique en France.

**Si le SIVERT est porteur du projet Salamandre, l'exploitation de l'Unité de Valorisation Énergétique s'exerce dans le cadre d'une délégation de service public. C'est la société SAVED Véolia Propreté qui en est le délégataire.**

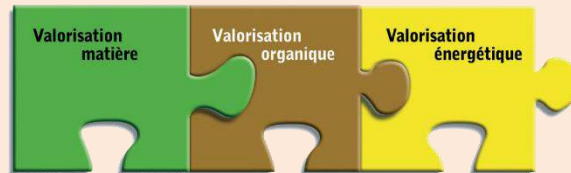
Néanmoins, la présence du personnel de la collectivité sur site est le témoin de la volonté d'implication des élus pour le contrôle de l'Unité. Ainsi, les tonnages entrants et sortants sont contrôlés par les agents du SIVERT.





# LA COMPLÉMENTARITÉ des filières

L'engagement du SIVERT de l'Est Anjou au service de la valorisation maximale des déchets est total : il passe par le développement de filières de traitement complémentaires.



## Valorisation matière

Chaque collectivité adhérente au SIVERT a mis en place une collecte sélective des déchets, permettant le recyclage des emballages. Certaines collectivités ont également engagé un programme de prévention afin de sensibiliser les usagers à la réduction des déchets.

## Valorisation organique

Le SIVERT encourage le compostage des déchets en finançant à hauteur de 15 € chaque composteur individuel distribué sur l'ensemble de son territoire, à majorité rural.

### Nombre de composteurs distribués en 2019 :

SICTOD Nord Est Anjou	71
CA Saumur Loire Développement	181
SMIPE Val Touraine Anjou	200

Depuis 2006, 18 274 composteurs ont été distribués.

## Valorisation énergétique

Dernier maillon de la filière globale, elle permet de valoriser les déchets résiduels en énergie.

L'Unité de Valorisation Énergétique Salamandre produit en moyenne 60 000 MWh d'électricité par an.



# LE TRAITEMENT

## des ordures ménagères

**54 241 tonnes** de déchets réceptionnés en 2019 pour le SIVERT, soit 46 % de la totalité des déchets réceptionnés.

**118 690 tonnes** de déchets réceptionnés par l'UVE en 2019, pour 8 038h/ 8 760h de fonctionnement.

À la demande de SAVED, suite aux arrêts techniques de l'UVE, **589,82 tonnes** d'encombrants du territoire du SIVERT ont été détournés sur des sites du Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire (Bouyer Leroux, Société Exploitation Décharges Angevines, site de traitement des déchets non dangereux de Sonzay et Centre d'Enfouissement Technique de Fontaine-Guérin).

### ☐ Tonnages entrants

	Ordures ménagères (en tonne)	Encombrants (en tonne)	Déchets Industriels Banals (en tonne)	Refus de tri	Tonnages détournés encombrants
CC Baugeois-Vallée	1 836,08	519			25,38
SICTOD Nord Est Anjou	1 522,22	361,80		42,28	34,50
SMITOM du Sud Saumurois	8 084,02	2 867,38			176,98
CA Saumur Val de Loire	14 833,68			330,88	
SICTOM Loir et Sarthe	6 210,76	1 437,30		392,46	98,02
SMICTOM de la Vallée de l'Authion	3 838,66	2 291,72		155,88	138,78
SMIPE Val Touraine Anjou	5 058,24	1 589,94			116,16
Conseil départemental 49	101,58				
VALOR3E	2 177,44				
<b>TOTAL SIVERT</b>	<b>43 662,68</b>	<b>9 067,14</b>		<b>921,50</b>	<b>589,82</b>
<b>TOTAL HORS SIVERT</b>	<b>56 557</b>		<b>7 488</b>	<b>404</b>	
<b>TOTAL SIVERT + HORS SIVERT</b>	<b>100 219,68</b>	<b>9 067,14</b>	<b>7 488</b>	<b>1 325,50</b>	<b>589,82</b>





# LA VALORISATION DES DÉCHETS

96 %

## Production de l'UVE en 2019



Performance énergétique : **80,1%** (calcul selon la formule définie par l'arrêté du 07/12/2016)

### Valorisation énergétique

En 2019, 78 % des déchets traités ont été valorisés énergétiquement.

L'UVE a produit **70 600 MWh**, soit l'équivalent de la consommation électrique d'une ville comme Saumur.

**15,5 %** de cette électricité a été utilisée pour le fonctionnement de l'UVE. Le reste a été vendu à EDF.

### Valorisation matière

18 % ont été récupérés sous forme de mâchefers (utilisés en technique routière) et sous forme de ferreux et non ferreux.

Mâchefers* (en tonne)	20 982
Ferreux (en tonne)	2 207
Non ferreux (en tonne)	124

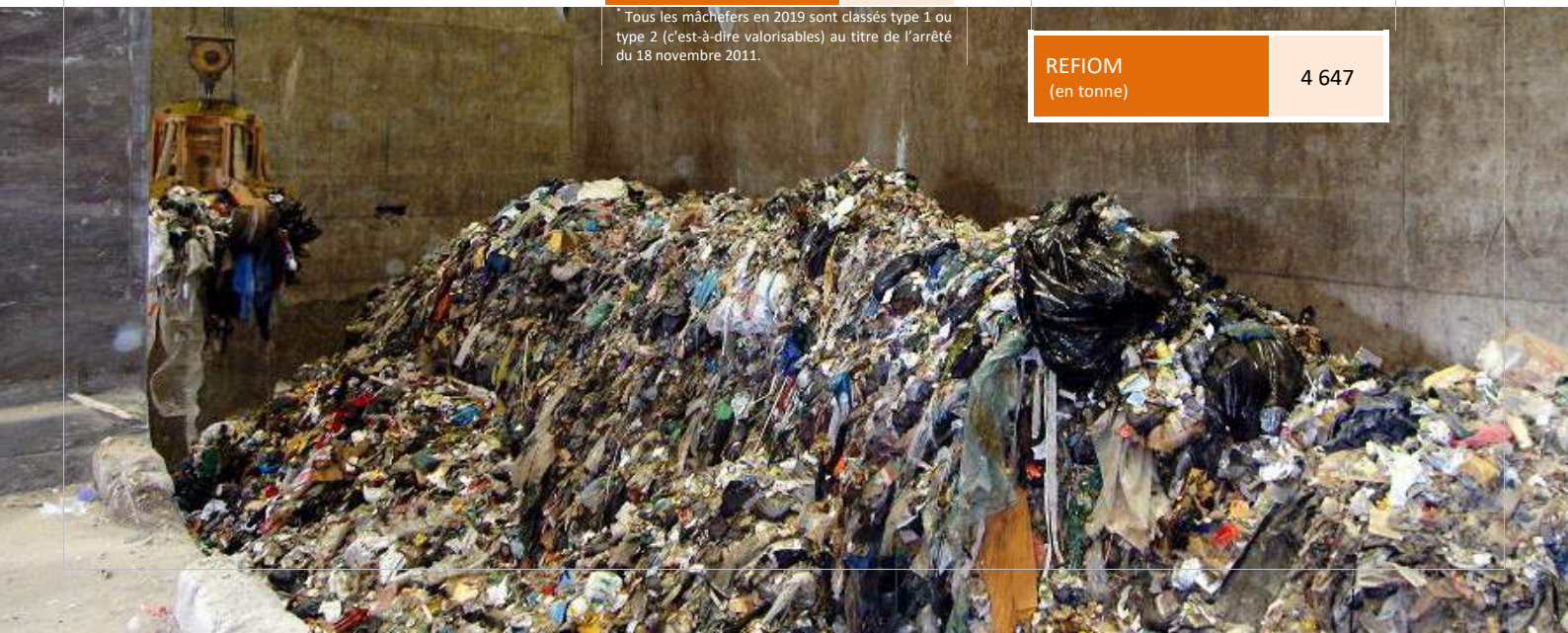
### Résidus (REFIOM)

Il reste 4 % qui ont été récupérés sous forme de Résidus d'Épuration des Fumées d'Ordures Ménagères (traitement des fumées).

Ces REFIOM ont été envoyés chez Solitop, en Installation de Stockage de Déchets Dangereux pour inertage et stockage, à Saint-Cyr-des-Gâts, en Vendée.

REFIOM (en tonne)	4 647
-------------------	-------

\* Tous les mâchefers en 2019 sont classés type 1 ou type 2 (c'est-à-dire valorisables) au titre de l'arrêté du 18 novembre 2011.







# ARRÊTS TECHNIQUES ANNUELS et emploi sur site

**32** EMPLOYÉS A L'UVE

**25** SALARIÉS POUR SAVED, le délégataire

**7** AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

## □ Emploi

Au SIVERT, une équipe de sept agents veille au bon respect de la délégation de service public et contrôle au quotidien l'ensemble des opérations liées au fonctionnement de l'UVE : qualité des déchets entrants, bon fonctionnement du process, performances environnementales et maîtrise des coûts.

## □ Arrêts techniques

Deux arrêts techniques annuels ont été programmés en 2019.

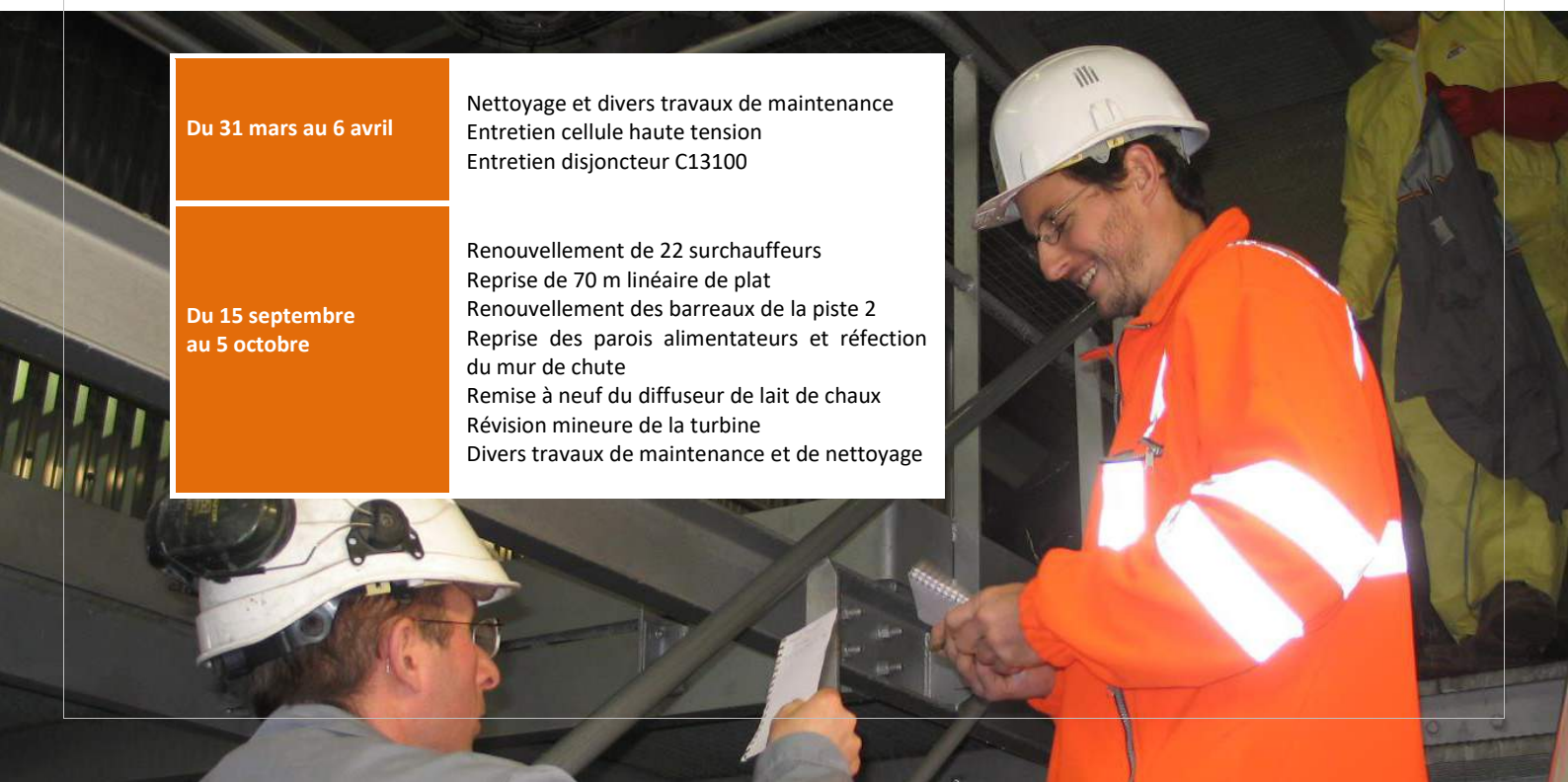
Au démarrage de l'UVE, on utilise du fuel pour porter le four à une température d'au moins 850°C. Ensuite, l'apport d'un combustible externe n'est plus nécessaire : l'auto-combustion des ordures ménagères fait fonctionner le four. En 2019, **85 tonnes de fuel** ont été utilisées.

Du 31 mars au 6 avril

Nettoyage et divers travaux de maintenance  
Entretien cellule haute tension  
Entretien disjoncteur C13100

Du 15 septembre  
au 5 octobre

Renouvellement de 22 surchauffeurs  
Reprise de 70 m linéaire de plat  
Renouvellement des barreaux de la piste 2  
Reprise des parois alimentateurs et réfection  
du mur de chute  
Remise à neuf du diffuseur de lait de chaux  
Révision mineure de la turbine  
Divers travaux de maintenance et de nettoyage





# BILAN environnemental

Le contrôle de l'impact environnemental de l'activité de l'UVE s'articule autour de deux démarches : l'autocontrôle et le plan de suivi.

Près de deux tiers de la surface de l'UVE sont consacrés au traitement des fumées. Celles-ci subissent tout un processus d'épuration afin de traiter les polluants. Ces derniers sont récupérés sous forme de REFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères).

Au terme de ce processus, les fumées sont donc propres et peuvent être rejetées dans l'atmosphère sans impact sur l'environnement. **Les résultats du bilan environnemental ont été présentés le 9 décembre 2019 lors de la CSS (Commission de Suivi de Site)**, présidée par le sous-préfet de Saumur.

Les REFIOM, récupérés tout au long du processus de traitement des fumées, sont envoyés en Installation de Stockage des Déchets Dangereux (ISDD) pour inertage et stockage.



# L'AUTOCONTRÔLE de l'exploitant

Le perfectionnement technique de l'Unité débute par un autocontrôle important : 1 500 capteurs installés sur l'ensemble du process fournissent un flux de données en temps réel et permettent d'assurer une régulation optimale.

À la demande du SIVERT, Véolia Propreté a proposé un projet à haut respect environnemental. L'Unité de Valorisation Énergétique Salamandre bénéficie des meilleures techniques disponibles, ce qui permet de la caractériser comme une Unité dite de « Troisième Génération ».

L'arrêté préfectoral d'exploitation de l'UVE fixe des valeurs à ne pas dépasser de 10% à 60% inférieures aux normes européennes. Un contrôle des rejets des fumées en sortie de cheminée est effectué en continu, pour s'assurer du respect de la norme : c'est l'autocontrôle.

## □ Contrôle continu des émissions en 2019

CONCENTRATIONS POLLUANTS (en mg/Nm<sup>3</sup> à 11% d'O<sub>2</sub> sur gaz sec)

2019	HCl	CO	SO <sub>2</sub>	NO <sub>x</sub>	COT	NH <sub>3</sub>	Poussières
Janvier	7,74	10,91	16,38	65,58	0,29	0,52	0,81
Février	7,66	13,55	16,61	65,02	0,29	0,51	0,81
Mars	7,55	16,49	15,48	65,18	0,31	0,51	0,83
Avril	7,07	15,44	23,15	65,27	0,31	1,25	0,86
Mai	7,88	14,09	11,64	66,40	0,31	1,55	0,92
Juin	7,95	9,29	6,32	64,84	0,34	1,30	1,05
Juillet	7,95	11,45	4,95	64,30	0,40	1,06	1,10
Août	7,92	11,31	7,04	65,69	0,37	1,18	1,11
Septembre	7,85	8,58	6,43	65,48	0,39	1,00	0,84
Octobre	7,72	4,65	14,80	65,51	0,29	0,50	0,29
Novembre	7,78	5,53	13,64	66,71	0,15	0,51	0,26
Décembre	7,53	6,75	16,69	66,62	0,20	0,46	0,27
Moyennes	7,72	10,71	12,91	65,58	0,30	0,85	0,76
V.L.E. (jour)	9	45	40	80	9	25	5



# LES CONTRÔLES réglementaires

La réglementation impose à l'exploitant un contrôle effectué par une société indépendante agréée.

En 2019, ces contrôles ont été réalisés les 20 mars et 14 octobre par APAVE, afin de vérifier que l'usine respectait les valeurs d'émission de gaz tels que définies dans l'arrêté d'exploitation.

Pour répondre à cette ambition d'excellence environnementale, le SIVERT s'est imposé des valeurs d'émissions plus exigeantes que ce que préconise la réglementation européenne.

## □ Résultat des contrôles réglementaires en 2019

	Unité	Arrêté préfectoral	Mars 2019	Octobre 2019
CO	mg/Nm3 sur sec à 11 % O2	45	8	10
COVt	mg/Nm3 sur sec à 11 % O2	9	0,1	0,2
Poussières	mg/Nm3 sur sec à 11 % O2	5	0,28	0,21
HCL	mg/Nm3 sur sec à 11 % O2	9	5,6	6,9
HF	mg/Nm3 sur sec à 11 % O2	0,5	0,02	0,046
SO2	mg/Nm3 sur sec à 11 % O2	40	2,3	9,4
NOx	mg/Nm3 sur sec à 11 % O2	80	64	77
Mercure	µg/Nm3 sur sec à 11 % O2	30	0	0,001
Cd+Ti	µg/Nm3 sur sec à 11 % O2	30	0,01	0,15
Sb+As+Pb+Cr+Co+Cu+Mn+Ni+V	µg/Nm3 sur sec à 11 % O2	250	5,39	3,59
PCDD/PCDF	ng I-TEQ/Nm3 sur sec à UU11 % O2	0,08	0,006	0,017
NH3	mg/Nm3 sur sec à 11 % O2	25	0,06	0,07
HAP	mg/Nm3 sur sec à 11 % O2		0	0,0003
Benzene	mg/Nm3 sur sec à 11 % O2		0	2,04



# LE PLAN DE SUIVI de l'environnement

**Au-delà des procédures de contrôle réglementaires permanentes au sein de l'Unité de Valorisation Énergétique Salamandre, le SIVERT a mis en place un plan de suivi de l'environnement, unique en France, afin d'analyser et de quantifier les rejets de l'Unité dans l'atmosphère.**

## □ Une exemplarité reconnue

Il s'agit de mesurer l'impact de son fonctionnement sur l'environnement. Une convention de partenariat avec l'ADEME et l'INERIS reconnaît l'exemplarité et la force de ce plan de suivi complémentaire.

## □ 4 rayons d'action

Le plan de suivi de l'environnement s'articule autour de quatre rayons d'action qui couvrent un périmètre de 10 km autour du site :

- In-situ, les mesures de dioxines en semi-continu (système AMESA),
- Dans un rayon de 3 km, l'analyse des retombées atmosphériques (collecteurs),
- Dans un rayon de 10 km, la bio-indication (l'analyse des lichens),
- Dans les exploitations voisines, l'analyse du lait des vaches.

## □ Un état des lieux avant le démarrage

L'une des forces de ce plan réside dans l'état des lieux réalisé avant le démarrage de l'usine, permettant de comparer années après années les valeurs mesurées avec celles observées lors de ce point zéro. Une station météorologique située près de l'UVE permet d'enregistrer en continu la direction et la force des vents. Ces données sont utiles pour l'interprétation des analyses effectuées.





# UN CONTRÔLE IN SITU

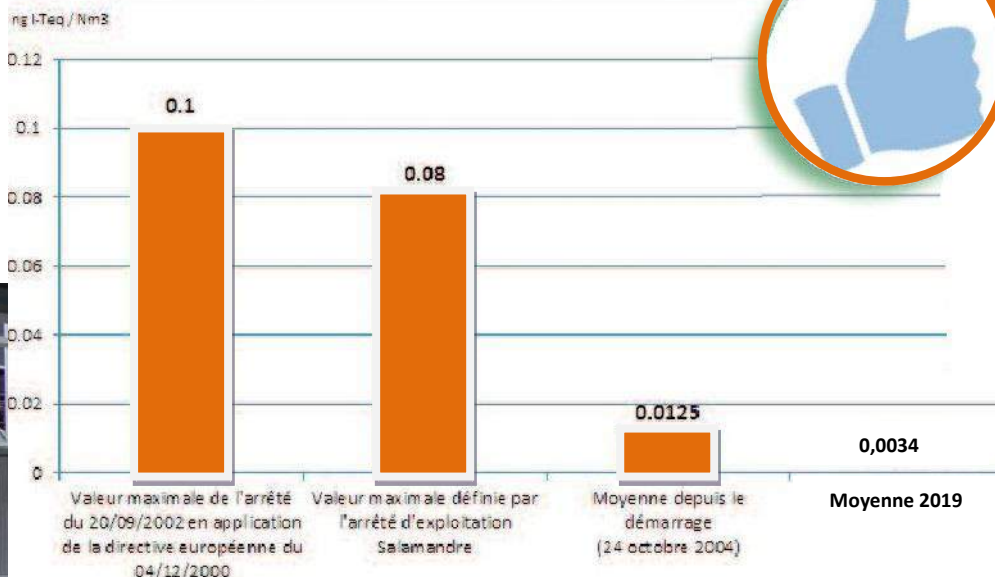
## Le système AMESA

Afin d'exercer un contrôle de respect de la norme d'émission de 0,1 ng I-Teq/Nm<sup>3</sup> en dioxine, un système de prélèvement d'échantillons des fumées en continu a été mis en place : c'est le système AMESA.

Une sonde de prélèvement placée dans la cheminée est reliée à une cartouche en verre contenant de la résine. Les fumées prélevées sont aspirées en continu dans la cartouche absorbant dioxines et furanes. Les cartouches sont mises en place pour une durée de quatre semaines puis envoyées en laboratoire pour analyses.

Le système de contrôle AMESA enregistre toutes les 30 minutes sur une carte mémoire différents paramètres de fonctionnement de l'usine (débit et volumes de gaz prélevés, température des fumées et vitesse en cheminée). Ces données permettent de calculer la concentration moyenne d'émission et de vérifier les normes de rejet.

### □ Suivi en phase d'exploitation 2019



**CONCLUSION :** Sur l'année 2019, la moyenne des valeurs annuelles d'émission est 30 FOIS INFÉRIEURE à la norme européenne.

# LES COLLECTEURS

## des retombées atmosphériques

Huit points de prélèvement ont été placés dans un rayon de 3 km autour de l'usine, en fonction des caractéristiques aérologiques du site (force et direction du vent).

Pour analyser les retombées atmosphériques, un protocole a été défini par INERIS, Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques, en lien avec les représentants du monde agricole.

Il s'agit de recueillir, grâce à un collecteur, les retombées solides et liquides de l'atmosphère, c'est à dire les poussières et les eaux de pluie. Tous les deux mois, un bureau d'étude procède aux prélèvements et à l'interprétation des résultats des analyses effectuées par un laboratoire accrédité.

### □ Contrôle continu des émissions 2019

		Point 0 hiver	Point 0 été	P86 07/01/19 au 11/03/19	P87 11/03/19 au 13/05/19	P88 13/05/19 au 19/07/19	P89 19/07/19 au 16/09/19	P90 16/09/19 au 15/11/19	P91 15/11/19 au 17/01/20
		En pg I-TEQ/m <sup>2</sup> .j							
<b>Blanc de site</b>	I-Teq avec LQ	0,73	0,09	3,35	3,31	3,11	3,56	3,47	3,31
	I-Teq sans LQ			0,1	nd	0,003	0,063	nd	0,006
<b>TA</b>	I-Teq avec LQ	4,36	0,24	3,37	3,37	3,11	3,54	3,51	3,35
	I-Teq sans LQ			0,12	0,12	nd	0,06	0,06	0,08
<b>TB</b>	I-Teq avec LQ	8,19	0,11	3,34	3,31	3,19	3,54	3,50	3,36
	I-Teq sans LQ			0,07	0,04	0,11	0,06	0,06	0,08
<b>M1</b>	I-Teq avec LQ	2,42	0,74	5,47	3,66		4,53	3,78	3,34
	I-Teq sans LQ			3,09	0,41		1,24	0,37	0,06
<b>M2</b>	I-Teq avec LQ	3,80	1,94	3,49	3,69		3,92	3,58	3,39
	I-Teq sans LQ			0,25	0,44		0,45	0,14	0,12
<b>M3</b>	I-Teq avec LQ	1,60	1,88	3,35	3,35	3,21	3,55	3,49	3,35
	I-Teq sans LQ			0,07	0,7	0,16	0,05	0,04	0,08
<b>M'1</b>	I-Teq avec LQ	1,83	3,62			3,48			
	I-Teq sans LQ					0,42			
<b>M'2</b>	I-Teq avec LQ	1,03	0,37			3,21			
	I-Teq sans LQ					0,16			
<b>M'3</b>	I-Teq avec LQ	3,24	2,21	3,47	3,35	3,76	3,53	3,55	3,39
	I-Teq sans LQ			0,36	0,08	2,02	0	0,11	0,11

**CONCLUSION :** « Les résultats obtenus correspondent pour les PCDD-PCDF à un bruit de fond rural ».   
Source IRH





# LA BIO-INDICATION

## l'analyse des lichens

Des échantillons sont prélevés régulièrement sur quatre points différents autour du site et sont expédiés pour une analyse approfondie.

Le lichen a la particularité de capter très facilement les sels minéraux et polluants atmosphériques, sans limitation dans le temps. Il constitue ainsi un excellent bio-indicateur pour mesurer la teneur en dioxines et en métaux lourds dans l'air.

Une première méthode est basée sur l'observation. La présence de telle ou telle espèce de lichens dans l'environnement traduit une plus ou moins bonne qualité de l'air. La deuxième méthode consiste à prélever des échantillons dans des endroits définis lors de l'état des lieux.

### ☐ Suivi continu des émissions 2019

	État des lieux : été 2003				Phase de suivi : décembre 2019			
	PCDD/PCDF	Métaux lourds			PCDD/PCDF	Métaux lourds		
		Pb	Cd	Hg		Oms 2005	Pb	Cd
	En ng I-Teq/kg	en mg/kg			en ng I-Teq/kg	en mg/kg		
Grangeardière	2,1	7,8	0,2	0,2	2,2	6,2	0,3	0,1
Manet	7	21	0,2	0,2				
Briantaisière	2,2	14	1	0,1	1,6	1,9	0,14	0,09
Auverse	1,5	5,7	0,1	0,1				
Bois Martin	2,1	19	0,3	0,2	1,9	2,6	<lq	<lq
Lasse	1,6	2,2	<0,1	0,1				
Brégellerie	1,6	1,1	<0,1	<0,1	2,2	1,9	0,18	0,06
Picotière	2,1	17	0,2	0,2				
Breil de Foin	2,1	5,7	0,1	0,1				

Objectif	Pas de restriction à l'usage agricole	Restriction à l'usage agricole
<20 ng I-Teq/kg	Compris entre 20 et 160 ng I-Teq/kg	>160 ng I-Teq/kg

**CONCLUSION :** Dioxines -> « Depuis plusieurs années, tous les emplacements représentent des teneurs de fond. » Métaux lourds -> « Depuis 2017, toutes les mesures notent des teneurs de base et les éventuelles émissions métalliques du SIVERT de l'Est Anjou se fondent dans l'environnement ambiant. » *Source Air lichen*

# L'ANALYSE du lait

Un dispositif de contrôle annuel a été mis en place auprès de quatre exploitations agricoles proches de la Salamandre.

Les dioxines et les furanes, principaux polluants, présentent la particularité d'être lipophiles. Autrement dit, ils se concentrent principalement dans les graisses et les tissus adipeux.

Particulièrement gras, le lait de vache a la capacité de stocker ces particules. Une fois prélevé, les échantillons de lait sont analysés par un laboratoire accrédité.

## □ Analyse du lait 2019

	État des lieux		Juillet 2019
	En pg I-Teq/g de matière grasse		
	OMS 1998	OMS 2005	2005 <sup>1</sup>
La Rigoletterie	0,41	0,35	*
Les Grands Ormeaux			**
La Verne	0,42	0,37	0,27
L'Hommelaie	0,34	0,30	0,92
Le Cormier	0,45	0,39	0,82
Le teil			0,11

\* Arrêt de l'exploitation, remplacée par l'exploitation des Grands Ormeaux.

\*\* Création d'une GAEC avec une autre exploitation, le troupeau a été déplacé. L'exploitation du Teil a été choisie car elle se trouve également sur l'axe M' des retombées atmosphériques et à proximité de l'UVE.

<sup>1</sup> Le 2 décembre 2011, changement de réglementation européenne qui prend le référentiel OMS 2005 pour le calcul de l'équivalent toxique (I-TEQ) UE n°1259/2011

Valeur cible	Obligation de recherche des sources	Impropre à la consommation
1	3	> 5

**CONCLUSION :** « Les teneurs en dioxines et furanes correspondent à un niveau de concentration faible au regard des valeurs guides. Il n'existe pas à ce jour d'impact de l'Unité sur le lait ». *Source INERIS*



# □ Le prix du service public

Une maîtrise des coûts exemplaire d'une unité respectant les dernières normes.

Représentant un investissement contractuel de 55 millions d'euros, l'Unité Salamandre deviendra propriété du SIVERT au bout de vingt ans. Celle-ci est payée par le prix à la tonne des déchets traités sur ce site.

Les statuts du SIVERT ont acté le principe de solidarité en posant celui de la péréquation des charges (centres de transfert, transports...) et de recettes à l'échelle du territoire du SIVERT (subvention, électricité, ferreux et non ferreux résiduels...).

Le coût est proportionnel au tonnage entrant, sans obligation d'apport minimal, afin de permettre une valorisation maximale des déchets en amont, grâce au tri sélectif et au compostage.



# LES RECETTES ET LES DÉPENSES de fonctionnement\*

\*Voir le détail en annexe p.34

## □ Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement pour l'année 2019 se sont élevées à **5 895 112,64 € HT**.

### Principaux postes de recettes :

<b>Remboursement par les collectivités adhérentes :</b>	
- traitement des déchets	3 697 634,17 € HT
- transport	295 248, 73 € HT
- péréquation	103 019,58 € HT
<b>Participation par habitant (1,04 € / habitant)</b>	295 750,05 € HT
<b>Délégation SAVED</b>	365 286,51 € HT
- redevance pour frais de gestion et de contrôle (analyse du plan de suivi de l'environnement, contrôleurs, technicien environnement)	
- participation système AMESA	
- intéressement autres recettes	
<b>Excédents</b>	994 276,71 € HT

## □ Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2019 se sont élevées à **4 741 313,91 € HT**.

### Principaux postes de dépenses :

<b>Coût de traitement des déchets ménagers</b>	3 758 701,26 € HT
<b>Transport des déchets ménagers</b>	293 659,09 € HT
<b>Charges de personnel</b>	340 404,29 € HT
<b>Péréquation des coûts de transport</b>	92 000 € HT
<b>Journal Salamandre</b>	67 436,29 € HT
<b>Analyses (plan de suivi de l'environnement)</b>	27 213,60 € HT
<b>Etudes (AMO usine, étude ISDND et ECOCIR)</b>	37 595 € HT
<b>Autres charges de gestion courante dont élus</b>	50 401,27 € HT







## LE TRAITEMENT des ordures ménagères

**Le coût de traitement des déchets est proportionnel au tonnage entrant, sans obligation d'apport minimum, afin de permettre une valorisation maximale des déchets en amont, grâce au tri sélectif et au compostage.**

Cette approche ainsi qu'une recette d'électricité de **25,83 € HT/tonne** permet de proposer un coût de traitement très compétitif de **65,57 € HT/tonne\*** (54 241,14 tonnes).

Ce prix englobe les subventions accordées au SIVERT par le FEDER et l'ADEME. Pour l'année 2019, le coût de traitement des déchets s'élève à 3 697 634,17 € HT. **Pour les habitants du SIVERT, le coût de traitement à la tonne revient à 16.20 € TTC/hab et le coût de la péréquation à 3,94 € TTC/hab.**

\* Coût de traitement moyen en France en 2010 : 84,10 HT/tonne (Source : ADEME, Enquête sur le prix de l'incinération des déchets municipaux, 2011)

### □ Une TGAP réduite

La TGAP, Taxe Générale sur les Activités Polluantes, a été instaurée en 2009 par la Loi de Finances 2009, pour les équipements d'élimination des ordures ménagères résiduelles. L'objectif est double : inciter à réduire la production de déchets et encourager le recyclage des emballages.

Grâce aux hautes performances environnementales et énergétiques de l'UVE, le SIVERT bénéficie d'une TGAP réduite : **3 € en 2019**, contre 14 pour le taux de base et 30 pour le taux de base des installations de stockage des déchets ménagers et assimilés, soit une économie de plus de 500 000 /an du fait des hautes performances énergétiques.



## LE TRANSPORT des ordures ménagères

Le marché transport a pour objet le transfert des ordures ménagères depuis les centres de transfert de Saumur, Bourgueil, Tiercé et Doué-la-Fontaine, vers l'UVE de Lasse. En 2019, le montant des prestations pour le transport des ordures ménagères s'élève à 295 248,73 € HT.

### □ La péréquation des coûts de transfert

Le SIVERT a mis en place un système de péréquation des coûts de transfert permettant d'optimiser le transport des déchets à l'échelle du territoire et de respecter l'engagement de solidarité entre les collectivités du SIVERT. En 2019, le montant de la péréquation s'élève à 103 019,58 € HT.

La péréquation permet à chaque syndicat de collecte afférent au SIVERT de bénéficier du transport et du transfert des déchets à un prix identique sans considération de son emplacement sur le territoire. Le respect du principe de péréquation permet ainsi :

- de plafonner le coût des centres de transfert jusqu'à 7,50 €/tonne,
- de calculer les coûts de transport avec un apport minimal de 22 tonnes par rotation pour les ordures ménagères et 7 tonnes par rotation pour les encombrants à charge supplémentaire pour les collectivités en cas de « sous-chargement ».





# COMPTE administratif

## □ Résultats d'investissement

Pour l'année 2019, il s'élève à **54 255,06 €**, pour un total de dépenses d'investissement de 259 476,87 € et un total de recettes d'investissement de 28 894,98 €, et un déficit antérieur de 98 353,62 €.

### Section d'investissement :

Libellés	Réalisations	Résultats	Reste à réaliser
Recettes d'investissement	181 770,66 €		0 €
Dépenses d'investissement	28 894,98 €		50 292 €
Résultats répartis comme suit :			
- excédent d'investissement		152 875,68 €	
- déficit antérieur		- 98 353,62 €	
Résultats d'investissement de l'exercice		54 522,06 €	

## □ Résultats de fonctionnement

Pour l'année 2019, il s'élève à **1 153 798,73 €**, pour un total de dépenses de fonctionnement de 4 741 313,91 € et un total de recettes de fonctionnement de 4 900 835,93 € et un excédent antérieur de 994 276,71 €. Article 2°) D'affecter l'excédent de fonctionnement de 1 153 798.73 € de la manière suivante : 1 153 798.73 € en section de fonctionnement.

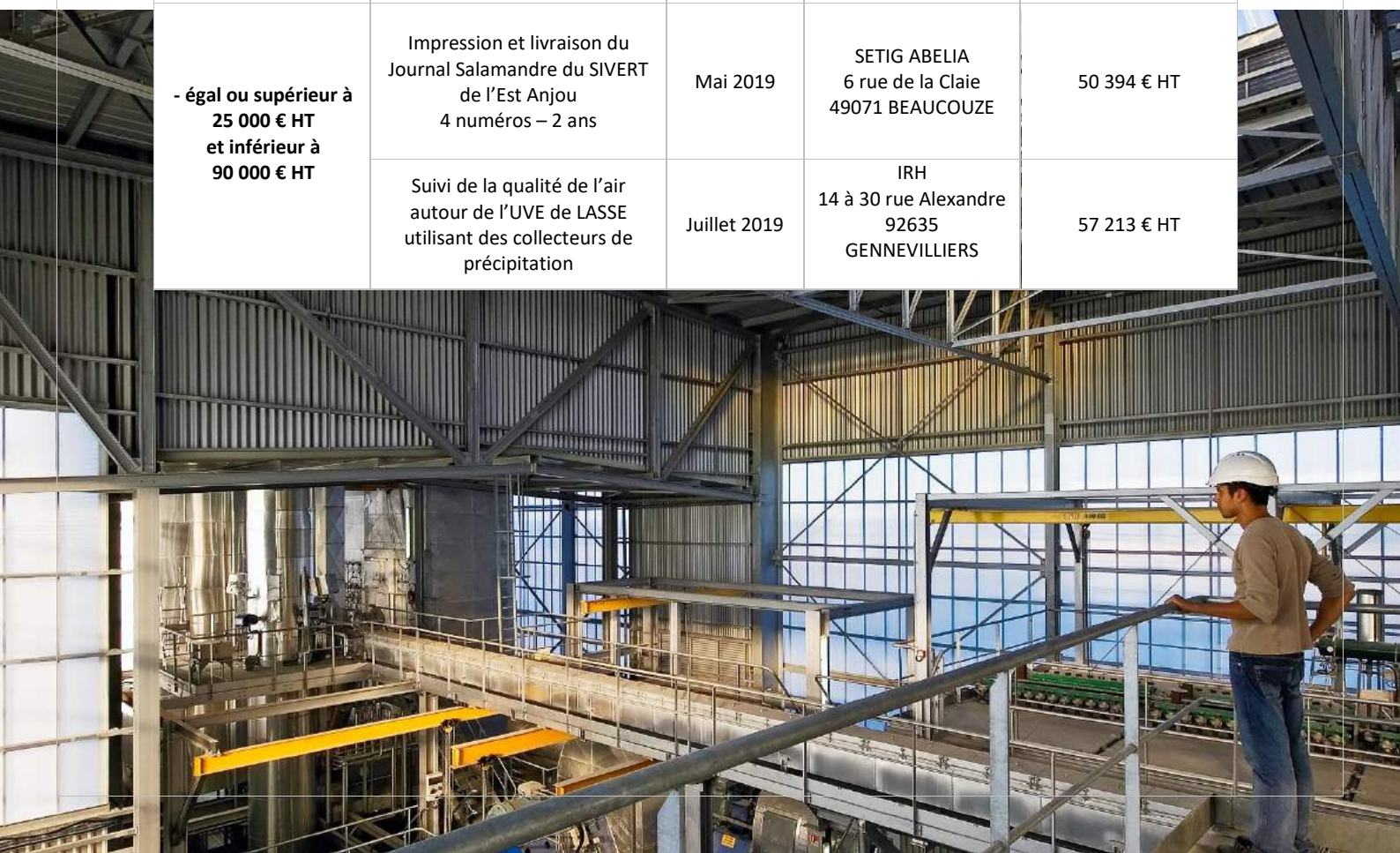
### Section de fonctionnement :

Libellés	Réalisations	Résultats	Reste à réaliser
Recettes de fonctionnement	4 900 835,93 €		0 €
Dépenses de fonctionnement	4 741 313,91 €		0 €
Résultats répartis comme suit :			
- excédent de fonctionnement		159 522,02 €	
- excédent antérieur		994 276,71 €	
Résultats de fonctionnement de l'exercice		1 153 798,73 €	

# BUDGET

## □ Les marchés publics

Tranche	Objet du marché	Date	Nom des attributaires	Montant
<b>- inférieur à 25 000 € HT</b>	Audit général des installations de déchets non dangereux du SMICTOM de la Vallée de l'Authion et du SYCTOM Loire Béconnais et ses environs	Avril 2019	BURGEAP 143 avenue de Verdun 92130 ISSY LES MOULINEAUX	18 945 € HT
	Réalisation d'un diagnostic de la qualité de l'air autour de l'UVE de LASSE	Septembre 2019	AAIR LICHENS 17 rue des Chevrettes 44470 CARQUEFOU	17 835 € HT
	Assistance technique au Maître d'Ouvrage pour le suivi de l'exploitation, l'entretien courant, le gros entretien renouvellement de l'UVE de LASSE	Septembre 2019	EM Consulting Industrie 49000 ANGERS	24 999 € HT
	Mise en page du Journal Salamandre du SIVERT de l'Est Anjou 3 numéros	Novembre 2019	ENOLA CREATION 415 rue de la Juine 45160 OLIVET	3 000 € HT
<b>- égal ou supérieur à 25 000 € HT et inférieur à 90 000 € HT</b>	Impression et livraison du Journal Salamandre du SIVERT de l'Est Anjou 4 numéros – 2 ans	Mai 2019	SETIG ABELIA 6 rue de la Claie 49071 BEAUCOUZE	50 394 € HT
	Suivi de la qualité de l'air autour de l'UVE de LASSE utilisant des collecteurs de précipitation	Juillet 2019	IRH 14 à 30 rue Alexandre 92635 GENNEVILLIERS	57 213 € HT







## BUDGET

### □ Le personnel du SIVERT

En 2019, les charges de personnel s'élèvent à **340 404,29 € HT**. Sept agents sont employés en permanence au service du SIVERT :

- Trois agents titulaires, catégorie C, chargés du contrôle de l'accès des véhicules entrants et sortants, de leur pesée et de leur provenance (3 temps complets). Suite à des arrêts maladies, deux remplaçants (agents non titulaires de catégorie C) ont été nécessaires en 2019, l'un du 6 au 16 février et l'autre du 13 au 19 avril.
- Un agent comptable titulaire, catégorie C (1 temps complet).
- Un ingénieur titulaire, catégorie A, qui assure le suivi technique et environnemental de l'UVE (1 temps complet).
- Une chargée de communication titulaire, catégorie C (1 temps complet).
- Un directeur titulaire, catégorie A (1 temps partiel 80%).

### □ Le plan de suivi de l'environnement

Les analyses réalisées dans le cadre du plan de suivi de l'environnement sont effectuées par des laboratoires indépendants, choisis selon les règles liées à la passation de marchés publics.

<b>Collecteurs de retombées atmosphériques</b> <i>Société IRH – Micro polluants</i>	<b>19 921 € HT</b>
<b>Bio-indication utilisant les lichens</b> <i>Société AAIR lichens</i>	<b>5 945 € HT</b>
<b>Analyse de lait</b> <i>Société CARSO</i>	<b>1 347,60 € HT</b>
<b>AMESA</b>	<b>33 481 € HT</b>
<b>TOTAL plan de suivi</b>	<b>60 694,60 € HT</b>



# VALORISATION MAXIMALE et maîtrise des coûts

## □ Récupération de la chaleur fatale : vers plus d'efficacité énergétique

**Le SIVERT et la Communauté de Communes Baugeois-Vallée ont décidé d'utiliser la chaleur fatale de l'UVE pour chauffer des serres de tomates sur un terrain à proximité de l'Unité.**

**Les premières serres pourraient être mises en service en 2022.** Pour la première tranche de 4 hectares, ce sont une cinquantaine d'emplois qui devraient être créés sur le site. Le projet ECOCIR est également une opportunité pour développer la méthanisation portée par deux associations locales d'agriculteurs dans le Baugeois et le Noyantais. Sur cette même zone, **une station Gaz Naturel pour Véhicule devrait être installée fin 2020.**

## □ Centre de tri : le choix de l'exploitant entériné

**Après 22 mois de procédure de consultation pour un marché public de conception, réalisation, exploitation et maintenance des installations, les élus se sont prononcés à l'unanimité sur le choix du prestataire.**

**L'entreprise Derichebourg Environnement a été retenue pour une durée de 8 ans** (dont 2 ans de construction). L'exploitant devra assurer un outil performant sur toute la durée du marché et au-delà. Implanté sur l'ancien site de Biopole à Saint Barthélémy d'Anjou, le nouveau centre aura une capacité de tri estimée à 30 000 tonnes par an. Grâce à des procédés automatisés et innovants, il a pour enjeu de répondre à l'extension des consignes de tri, à l'amélioration de la qualité des produits recyclés, tout en améliorant les conditions de travail et de sécurité des agents d'exploitation.

©Thierry Bonnet





# □ Communication

**Des outils de communication au service de la pédagogie et de la transparence, pour qu'« entre nous le courant passe bien ».**

**Les lois Chevènement et Voynet, la commission Mauroy et la loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 ont légitimé l'intercommunalité comme élément essentiel du pouvoir local, marquant ainsi des étapes décisives de la décentralisation. Le territoire intercommunal est donc un territoire d'action. Une politique de communication structurée permet d'accompagner et de rapprocher l'action publique du citoyen.**

Le SIVERT possède une compétence propre qui est la valorisation énergétique des déchets ménagers résiduels. Il encourage, dans le cadre de la valorisation maximale du déchet, la complémentarité des filières de traitement. Ces problématiques doivent être portées avec cohérence et pédagogie par l'information et la communication. La communication du SIVERT répond aux registres institutionnels, territorial et environnemental.



# LE JOURNAL Salamandre

Le journal Salamandre est un semestriel dédié à l'actualité des déchets et du développement durable, diffusé à environ 112 000 exemplaires auprès de l'ensemble des foyers du SIVERT.

Suite à une consultation, la mise en page du journal a été attribuée à l'agence Enola Création pour l'impression de 3 numéros, à partir du n°27 distribué en janvier 2020. Suite à une consultation, l'impression et la livraison ont été attribuées à SETIG Abelia, pour 4 numéros, à partir du n°26 distribué en juillet 2019. La distribution est effectuée par la Poste.

Témoin de la volonté du SIVERT de s'ouvrir au-delà de ses compétences respectives aux problématiques du développement durable, le journal propose à chacun de ses habitants un outil de communication documenté, aux grilles de lecture technique, scientifique et historique.

Les 16 pages distribuées semestriellement au territoire abordent les problématiques liées au traitement des déchets, mais offrent aussi une sensibilisation autour de la maîtrise des énergies, et plus généralement, du développement durable. Le journal Salamandre se donne pour ambition d'ouvrir la réflexion au-delà du territoire du SIVERT, en s'intéressant par exemple aux initiatives européennes.

La communication systématique des derniers résultats environnementaux fait écho à la transparence, la rigueur et le sérieux qui n'ont cessé d'animer le projet Salamandre depuis 1995. Le journal Salamandre a également vocation à s'adresser aux plus jeunes, grâce notamment à la double-page éco-juniors qui leur est consacrée à chaque numéro.

## □ N°25 janvier 2019 :

### Quelle fiscalité pour la transition écologique ?

- p.4 Une délégation roumaine en visite à l'UVE Salamandre
- p.6 UVE Salamandre : une TGAP minimale
- p.7 Quelle fiscalité pour accélérer la transition écologique ?
- p.10 Les résultats du plan de suivi de l'environnement
- p.11 Fabrice Bizeul, Directeur Unité Opérationnelle de l'UVE
- p.12 Vers une meilleure fiscalité européenne contre le changement climatique
- p.14 Les déchets source d'énergie
- p.15 L'édito de votre syndicat de collecte



## □ N°26 juillet 2019 :

### Empreinte cachée : prise de conscience et solutions !

- p.4 Projet ECO CIR : un bel exemple d'économie circulaire
- p.6 Repair café : rien ne se jette, tout se répare !
- p.7 Empreinte cachée : comment agir plus efficacement pour rendre notre mode de vie plus soutenable ?
- p.10 Les résultats du plan de suivi de l'environnement
- p.11 Léonie Devouge, responsable de l'Office de Tourisme Baugeois-Vallée
- p.12 Impact environnemental : l'Europe sur la voie d'une consommation et d'une production plus durables ?
- p.14 Empreinte écologique : la planète « en jeux » !
- p.15 L'édito de votre syndicat de collecte





# LE CIRCUIT DE VISITE du SIVERT de l'Est Anjou

“ Responsabiliser chacun, agir pour le développement durable ”

Inauguré le 27 novembre 2006, par Madame la Ministre de l'Écologie et du Développement Durable, Nelly Olin, le circuit de visite du SIVERT donne à chaque visiteur des clés de compréhension des problématiques de l'écologie au quotidien, du recyclage et de la maîtrise de l'énergie. En 2019, le SIVERT a accueilli **2 600 visiteurs**.

## □ Faits marquants

Le SIVERT poursuit la mise à jour du circuit de visite. Cela passe en 2019 par de **nouveaux films** sur le circuit de visite. Après des longues phases de réalisation puis de validation en 2018, les films (institutionnel, compostage, recyclage et mise à jour effet de serre) ont été mis en service sur le circuit en avril 2019. Situé au 2<sup>ème</sup> étage, le **panneau « les habitants du SIVERT se mobilisent ! »** a été changé, les données ayant été actualisées.

Le SIVERT a participé les 25 et 26 mars 2019 au premier rallye pour l'emploi du Baugeois, organisé par les associations Intermédiaires, Actenso (Baugé), Etape (Beaufort-en-Anjou) et ADEN (Noyant-Villages), en partenariat avec le Coorace.

Le SIVERT a accueilli une délégation roumaine le 10 octobre 2019 et une délégation bulgare le 13 décembre 2019.



# L'ADHÉSION DU SIVERT à AMORCE



**Depuis 2000, le SIVERT est adhérent à AMORCE, association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur.**

Fondée en 1987 avec une cinquantaine d'adhérents, AMORCE avait 943 adhérents au 1<sup>er</sup> septembre 2019. Cette dynamique d'adhésion se poursuit et concerne un éventail toujours plus large de collectivités et de professionnels.

AMORCE ne bénéficie d'aucune subvention. Les ressources de l'association proviennent à 70% des cotisations de ses membres.

Sa structure financière et la forte représentativité des élus locaux (3/4 des sièges au conseil d'administration) garantissent l'indépendance et la crédibilité d'AMORCE pour défendre les positions des collectivités et de leurs partenaires en matière de déchets et d'énergie.

## □ Présentation des membres du bureau

Le bureau a été élu lors de l'Assemblée Générale du 22 octobre 2014 qui a eu lieu à Toulouse.

**Président :**

Gilles VINCENT 1<sup>er</sup>

**Vice-président :**

Dominique GROS

**Vice-président relations avec les collectivités,  
réforme territoriale :**

Philippe RAPENEAU

**Vice-président énergie et climat :**

Jean-Patrick MASSON

**Vice-président déchets et REP :**

Benoît JOURDAIN

**Vice-président réseaux de chaleur et énergies  
renouvelables :**

Serge NOCODIE

**Vice-président collecte et traitement des  
déchets :**

Patrice de FOUCAUD

**Vice-président prévention, financement et  
fiscalité des déchets :**

Jean REVEREAULT

**Vice-présidente communication :**

Corry NEAU

**Secrétaire économie circulaire :**

Lionel MITHIEUX

**Secrétaire maîtrise de l'énergie :**

Michel MAYA

**Trésorier :**

Alain GONDELMANN

**Vice-président relations avec les  
professionnels de l'énergie et Trésorier**

**Adjoint :**

Messaoud BENFAÏD

**Vice-président relations avec les  
professionnels des déchets :**

Vincent LE BLAN



# □ ANNEXES





□ Compte administratif 2019

*Section de fonctionnement - dépenses*

N° articles	Libellé	Prévu 2019	Réalisé 2019
011	Charges à caractère général	4 409 598,00 €	4 227 142,06 €
012	Charges de personnel	363 290,00 €	340 404,29 €
65	Autres charges de gestion courante	55 600,00 €	50 401,27 €
014	Atténuation de produits	92 000,00 €	92 000,00 €
66	Charges financières	581,00 €	470,63 €
67	Charges exceptionnelles	300,00 €	0,00 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	30 896,00 €	30 895,66 €
022	Dépenses imprévues fonctionnement	366 000,00 €	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	217 650,00 €	0,00 €
	Total dépenses de fonctionnement de l'exercice	5 535 915,00 €	4 741 313,91 €

*Section de fonctionnement - recettes*

Articles	Libellé	Prévu 2019	Réalisé + Prévu
002	Excédent antérieur reporté	994 276,00 €	994 276,71 €
013	Atténuations de charges	1 000,00 €	3 046,70 €
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	3 943 000,00 €	4 095 902,48 €
74	Dotations et participations	263 339,00 €	295 750,05 €
75	Autres produits de gestion courante	334 300,00 €	462 856,70 €
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	43 250,00 €
79	Transfert des charges	0,00 €	0,00 €
	Total recettes de fonctionnement de l'exercice	5 535 915,00 €	5 895 112,64 €

*Section d'investissement - dépenses*

Articles	Libellé	Prévu 2019	Réalisé + Prévu
13	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	4 858,00 €	4 857,98 €
20	Immobilisations incorporelles	16 815,00 €	9 915,00 €
21	Immobilisations corporelles	15 935,00 €	2 121,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €
26	Participations et créances rattachées à des participations	12 000,00 €	12 000,00 €
28	Amortissements des immobilisations	0,00 €	0,00 €
48	Comptes de régularisation	0,00 €	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €
001	Solde d'exécution reporté	98 354,00 €	98 353,62 €
	Total dépenses d'investissement de l'exercice	399 421,00 €	127 248,60 €

*Section d'investissement - recettes*

Articles	Libellé	Prévu 2019	Réalisé + Prévu
10	Dotations, fonds divers de réserves	150 875,00 €	150 875,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €
28	Amortissements des immobilisations	30 896,00 €	30 895,66 €
021	Virement de la section de fonctionnement	217 650,00 €	0,00 €
481	Comptes de régularisation	0,00 €	0,00 €
024	Produits de cessions	0,00 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €
001	Solde d'exécution reporté	0,00 €	0,00 €
	Total recettes d'investissement de l'exercice	399 421,00 €	181 770,66 €



□ *Départ de feu hier à l'Unité de valorisation énergétique de Lasse, Courrier de l'Ouest, le 23 janvier 2019*

## Départ de feu hier à l'Unité de valorisation énergétique de Lasse

Un début d'incendie s'est déclaré à l'Unité de valorisation énergétique (UVE) de Lasse hier mardi. Le feu a pris dans la fosse de réception des déchets, au niveau du broyeur des encombrants. L'intervention des équipes et des sapeurs-pompiers a permis de circonscrire très rapidement l'incident. Les équipes de secours ont pu repartir en début d'après-midi. « *Aucun dégât n'est*

*à déplorer, l'UVE fonctionne dans les conditions normales* », assurait hier la direction du site.

L'incident n'a eu aucune conséquence sur les installations de l'unité, ni sur le personnel. Par précaution, les camions de déchargement n'ont pas pu accéder au site durant cette phase d'extinction. La recherche des causes de l'incendie est en cours.



PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

# MON TERRITOIRE DANS 50 ANS

Afin d'associer les habitants et plus particulièrement les enfants aux réflexions sur les changements climatiques, Baugeois-Vallée accueille une résidence artistique et culturelle de territoire intitulée « Mon Territoire Dans 50 Ans » (MTD50).

Sensibiliser les plus jeunes constitue un axe du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). C'est l'origine du projet « Mon territoire dans 50 ans » : cinq classes, du CM1 à la 3<sup>e</sup>, y participent. Depuis le mois de novembre 2018, les élèves ont bénéficié de trois interventions de l'association Alisée, mêlant approches ludiques et apports scientifiques sur la production d'énergie, les économies d'énergie et l'empreinte écologique. Puis ils partiront en voyage en 2069 pour imaginer leur futur territoire, leurs futurs paysages, modes de vie et de consommation.

Les élèves de primaire ont également visité l'Unité de Valorisation Énergétique de Lasse et son parcours pédagogique, axé principalement sur la question des déchets.

Le mois de janvier 2019 a été marqué par le début de la résidence artistique et culturelle de territoire coordonnée par la Papierie, qui a pour fil rouge les évolutions de Baugeois-Vallée liées aux changements climatiques. Composée d'une architecte, d'un scénographe, d'un graphiste et d'un auteur, l'équipe artistique intervient auprès des scolaires pour créer ensemble une œuvre représentant leurs paysages et leurs modes de vie dans cinquante ans, avec la raréfaction des ressources naturelles et la hausse des températures.

En juin, le résultat du travail sera présenté au public, dans différents lieux du territoire. Connectez-vous au site internet et sur les réseaux sociaux pour connaître les rendez-vous !

## NOS PARTENAIRES



L'association Alisée informe et sensibilise à l'énergie et l'environnement. Ses intervenants outillent la réflexion, conseillent et documentent tous ceux qui se mobilisent pour un avenir énergétique sobre, efficace et renouvelable.



Les animateurs d'Alisée ont abordé le sujet des sources d'énergie par le jeu et la participation.



Projet soutenu par la Papierie – Centre national des arts de la rue et de l'espace public – Angers.





□ *Des vapeurs d'eau à l'usine de valorisation énergétique, Courrier de l'Ouest, le 2 octobre 2019*

**LASSE**

### **Des vapeurs d'eau à l'usine de valorisation énergétique**

Dans le cadre de la maintenance de son process industriel, l'Unité de valorisation énergétique (UVE) de Lasse a été en arrêt technique annuel ces dernières semaines. Cet arrêt va donner lieu à des chasses de vapeur d'eau jeudi 3 et vendredi 4 octobre. Lors de cette opération, la vapeur d'eau évacuée créera un sifflement sonore qui peut engendrer un niveau de bruit inhabituel. Ces opérations sont nécessaires à l'optimisation du fonctionnement des tuyauteries acheminant la vapeur et permettant de faire fonctionner la turbine, génératrice d'électricité. Elles s'inscrivent dans le cadre de l'optimisation du process de valorisation énergétique de l'Unité de Lasse. La date de remise en marche de l'UVE est programmée cette fin de semaine.



□ *Visite gratuite de l'unité Salamandre, Courrier de l'Ouest, le 16 octobre 2019*

**LASSE**

### Visite gratuite de l'unité Salamandre

À l'occasion des 4<sup>es</sup> journées régionales de la visite d'entreprise, le Syndicat intercommunal de valorisation et de recyclage thermique des déchets (SIVERT) de l'Est Anjou proposera un parcours de visite inédit de l'unité Salamandre, jeudi 24 octobre, à 10 heures et vendredi 25 octobre, à 14 heures. L'accent sera mis sur la dimension humaine de cette unité de valorisation énergétique. Ainsi, les salariés guideront la visite et feront découvrir leur métier. Chaque visiteur pénétrera au cœur du processus de valorisation thermique du déchet et découvrira le savoir-faire qui en découle, les multiples opérations nécessaires pour que le déchet devienne énergie en électricité. Un coup de focus sera porté sur les garanties environnementales du Sivert et les différents outils mis en place au service du contrôle de l'activité de l'unité. L'ensemble des résultats environnementaux sera présenté.

Visite gratuite pour les particuliers ; inscription obligatoire au 02 41 82 58 24.





